



LOCALISATION

CONTACTS

Fondation du Patrimoine Bretagne
7 Boulevard Solferino - BP 90 714 - 35 007 Rennes Cedex
Tel : 02 99 30 62 30 - Fax : 02 99 31 40 45
Email : delegation-bretagne@fondation-patrimoine.com

Mairie de Lannion
Service de la vie culturelle - 5 place des Patriotes - 22300 Lannion
Tel : 02 96 37 99 10
Email : mairie@ville-lannion.fr

Association pour la sauvegarde du chemin de croix de Servel
2 rue de Molène - 22560 Trébeurden
Tel : 02 96 15 49 73
Email : philippe.soufflet.22@orange.fr

SOUSCRIPTION

Préserveons aujourd'hui l'avenir

en restaurant notre patrimoine

1 don = 1 économie d'impôt

LE CHEMIN DE CROIX DE SERVEL

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par décret en 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages.

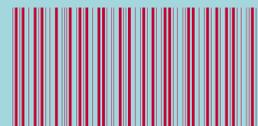
PRESENTATION

Par les aides techniques et financières dont elle dispose, la Fondation du Patrimoine des Côtes d'Armor est devenue un partenaire et un levier économique essentiel pour les particuliers, les associations, les entreprises et les collectivités du département.

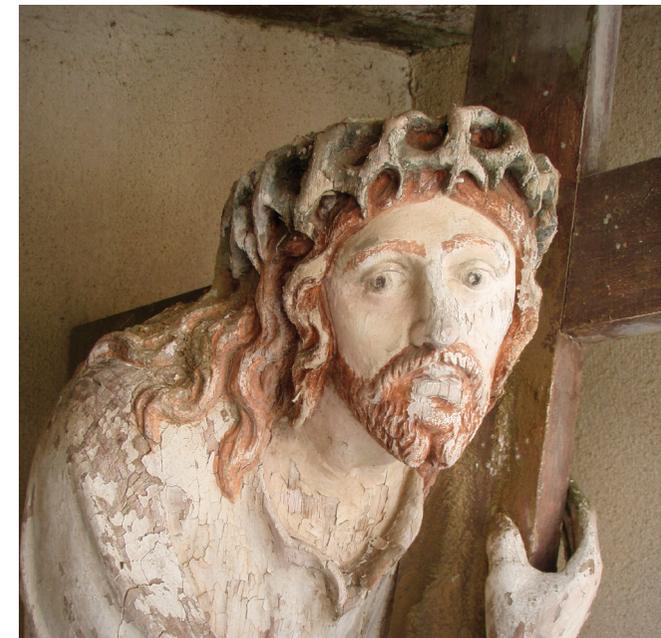
Chaque année, 500.000€ d'aides fiscales et 50.000€ de subventions sont distribuées aux propriétaires privés et publics des Côtes d'Armor permettant ainsi de maintenir plus de 120 emplois dans le département.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Ne pas jeter sur la voie publique



SOUSCRIPTION



IMPRIMERIE
**PUBLI
TREGOR**
Parc d'activité «Pégase» - Rue Blaise
Pascal - BP 90421
22304 Lannion cedex

L'imprimerie Publi Tregor soutient la ville de Lannion pour la restauration de son patrimoine.
Tel : 02 96 48 41 66
Fax : 02 96 48 11 77

FONDATION

DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine Bretagne soutient la ville de Lannion et l'association pour la sauvegarde du chemin de croix de Servel pour récolter vos dons en vue de la restauration du chemin de croix de Servel.

Une belle rencontre

C'est au hasard d'une promenade que quelques amis amoureux des vieilles pierres, ont découvert dans l'enclos paroissial de Servel sept statues en bois polychromes du 17ème siècle logées dans des oratoires en pierre et représentant la passion du Christ.

A la fois intrigués par la beauté de l'ouvrage et émus par sa vétusté, ils ont voulu en savoir davantage : c'est ainsi qu'est née l'Association pour la sauvegarde du chemin de croix de Servel.

Une histoire surprenante

C'est entre 1672 et 1694 qu'à Servel l'abbé Maurice Le Gall de Kerdu fit ériger autour de son église ces sept statues, une pour chaque jour de la semaine. A cette époque, il fallait lutter contre la montée du protestantisme. Les Jésuites, très actifs en Bretagne et particulièrement dans le Tregor s'étaient attelés à cette tâche d'évangélisation intense par des représentations visuelles, des prêches, prières et méditations. Ainsi, l'abbé Le Gall pouvait emmener ses ouailles, souvent illettrées, prier devant les sept statues de ce «chemin de prière». Une méthode audiovisuelle en quelque sorte ! Plus tard ces chemins de prière deviendront les chemins de croix que nous connaissons aujourd'hui.

Un trésor d'histoire menacé de disparaître

Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 22/12/1927, en butte aux intempéries et aux parasites, ce patrimoine unique est menacé de disparaître faute de restauration urgente. Unique, car s'il y en eut d'autres, beaucoup ont disparu et à notre connaissance, il reste le dernier à subsister sous cette forme ; Il est le plus ancien prototype de tous les chemins de croix.

Sauvons le chemin de croix de Servel

Il faut restaurer les statues et les protéger des attaques du temps et du vandalisme. La commune de Lannion et l'Association pour la sauvegarde du chemin de croix de Servel s'associent pour la restauration de ce patrimoine exceptionnel. **Vous pouvez nous y aider.**

Christian Marquet, Maire de Lannion et Conseiller régional

Philippe Soufflet, Président de l'Association

Comprendre, sauvegarder, transmettre

*Ici le temps s'arrête
on contemple avec émotion
ce trésor unique
livré aux quatre vents...*



DESCRIPTION

- Oui, je fais un don pour soutenir la restauration du chemin de croix de Servel
Mon don est de euros et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de : (cocher)
 l'impôt sur le revenu
 l'impôt sur la fortune
 l'impôt sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :

« Fondation du Patrimoine - Chemin de Croix de Servel

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

- ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50.000€)

Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaire)

Un don de 100€ = 60€ d'économie d'impôt

*J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet porté par la commune dans le cas où cette opération n'aboutirait pas. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

1 don = 1 reçu fiscal

MONTANT

Nom ou société

.....

Adresse

.....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication et informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

NOM ET ADRESSE

Bon de souscription + chèque ou espèces :

- à déposer à la mairie (service de la vie culturelle) ou à l'association
(voir coordonnées au dos)

ENVOI

BON DE SOUSCRIPTION

PROJET